

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 mars 2014

L'an Deux Mil Quatorze, le vingt-neuf mars

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie Thérèse GOURLAOUEN, Maire sortant

Nombre de membres en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2014

Présents : Monsieur Philippe RONARC'H, Madame Michelle BUREL, Monsieur Hervé LE COZ, Madame Nelly VIVIEN, Monsieur Claude DONNADIEU, Madame Josée JOLIVET, Monsieur Didier BODÉAN, Madame Christelle GUEZENGAR, Monsieur Jean Pierre KERSALÉ, Madame Alexandra MAREC, Monsieur PÉRENNOU Patrick, Madame Claudie SIMON, Monsieur Bernard LE GOFF, Madame Armelle RONARC'H, Monsieur Guy ANDRO, Monsieur Jean Luc CALVEZ, Madame Michèle CALLOC'H, Monsieur Eric BOURDON, Madame Monique KERVEILLANT.

Madame Marie Thérèse GOURLAOUEN donne lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections municipales du 23 mars 2014.

Monsieur Philippe RONARC'H, Madame Michelle BUREL, Monsieur Hervé LE COZ, Madame Nelly VIVIEN, Monsieur Claude DONNADIEU, Madame Josée JOLIVET, Monsieur Didier BODÉAN, Madame Christelle GUEZENGAR, Monsieur Jean Pierre KERSALÉ, Madame Alexandra MAREC, Monsieur PÉRENNOU Patrick, Madame Claudie SIMON, Monsieur Bernard LE GOFF, Madame Armelle RONARC'H, Monsieur Guy ANDRO ont obtenu 590 voix
Et Monsieur Jean Luc CALVEZ, Madame Michèle CALLOC'H, Monsieur Eric BOURDON, Madame Monique KERVEILLANT ont obtenu 565 voix.

Elle installe le nouveau conseil municipal et cède la parole à Madame Josée JOLIVET qui prend la présidence de la séance en tant que conseiller municipal le plus âgé conformément à l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur Jean Luc CALVEZ a été élu secrétaire étant le conseiller municipal le plus jeune conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Objet : délibération n°00015/2014 – Election du Maire

Madame Josée JOLIVET préside la séance et dit quelques mots en breton avant de rappeler qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Auparavant, il est nécessaire de constituer le bureau électoral par la désignation de 2 assesseurs : Madame Alexandra MAREC et Monsieur Jean-Pierre KERSALÉ.

Monsieur Philippe RONARC'H et Monsieur Jean Luc CALVEZ se sont portés candidats.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom se rend dans l'isoloir.

Chaque Conseiller Municipal a remis son bulletin de vote écrit sur papier blanc et plié (inséré dans une enveloppe) dans une corbeille. Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 19
Suffrages déclarés nuls : 0
suffrages exprimés : 19
majorité absolue : 10

Philippe RONARC'H 15 voix,
Jean Luc CALVEZ 4 voix

Monsieur Philippe RONARC'H ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

La séance reprend sous la présidence de Monsieur Philippe RONARC'H

Objet : délibération n°00016/2014 – Détermination du nombre d'adjoints

Conformément aux dispositions des articles L2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint au maire et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 5 adjoints au maximum.

Conformément aux décisions antérieures, la commune disposait de 4 adjoints au Maire. Au vu de ces éléments, il est proposé de valider la proposition de nommer 4 adjoints.

Le conseil municipal décide de fixer à 4 le nombre d'adjoints au Maire de la Commune de Pouldreuzic.

Objet : délibération n°00017/2014 – Election des Adjoints

Le Maire rappelle que les adjoints au maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

La liste « POULDREUZIC AUTREMENT » propose la liste de candidats aux postes d'adjoints composée de :

1 ^{er} Adjoint	Michelle BUREL	2 ^{ème} Adjoint	Jean-Pierre KERSALÉ
3 ^{ème} Adjoint	Patrick PÉRENNOU	4 ^{ème} Adjoint	Alexandra MAREC

Il n'y a pas d'autre liste de candidats à cette fonction.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom se rend dans l'isoloir.

Chaque Conseiller Municipal a remis son bulletin de vote écrit sur papier blanc et plié (inséré dans une enveloppe) dans une corbeille. Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 19
Suffrages déclarés nuls : 4

suffrages exprimés : 15
majorité absolue : 10

le résultat pour la liste POULDREUZIC AUTREMENT est de 15 voix, elle est déclarée élue ayant obtenu la majorité absolue.

Madame Michelle BUREL, Monsieur Jean-Pierre KERSALÉ, Monsieur Patrick PÉRENNOU et Madame Alexandra MAREC sont donc installés dans leur fonction d'adjoint.

Monsieur le Maire précise les délégations de chacun qui donneront lieu à un arrêté :

Madame Michelle BUREL	solidarité, affaires sociales
Monsieur Jean-Pierre KERSALÉ	économie, finances et budget
Monsieur Patrick PÉRENNOU	éducation, jeunesse, vie associative, vie du citoyen
Madame Alexandra MAREC	aménagement du territoire, environnement, gestion et Entretien du patrimoine communal

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire dit quelques mots :

Mesdames et Messieurs les élus, mes chers collègues,

Mesdames et Messieurs, chers amis,

Vous comprendrez l'émotion qui est la mienne au moment où je prends les fonctions que vous me confiez au nom des habitants de Pouldreuzic.

Permettez-moi de vous exprimer ma reconnaissance, comme je l'exprime aux 590 électeurs qui ont porté leur suffrage sur nos noms dimanche dernier.

Mes premiers mots en tant que maire iront à la nouvelle opposition municipale. J'adresse un message de respect à son représentant, Monsieur Jean-Luc Calvez. Croyez bien que je comprends votre déception ainsi que celle de vos électeurs. Je l'ai éprouvée mainte fois, dans des situations inverses. Cela veut dire que mon attitude à votre égard, ainsi que celle de la nouvelle majorité municipale sera irréprochable.

Vous me permettrez également, à l'heure où elle quitte ses fonctions de Maire de saluer Madame Marie-Thérèse GOURLAOUEN. Je souligne ici la qualité des relations personnelles que nous avons entretenues. Au moment où elle laisse la place à une nouvelle équipe, je salue le travail de l'élue. Je lui souhaite une retraite paisible et heureuse.

Je ceins cette écharpe tricolore avec beaucoup de fierté mais aussi beaucoup d'humilité car sans la confiance que m'ont accordée ma famille, mes amis, mes colistiers et les électeurs de notre commune, je ne serais pas ici, devant vous aujourd'hui.

Cette écharpe représente le triptyque - Liberté Egalité Fraternité - auquel je suis profondément attaché.

Elle me fait également prendre conscience de l'ampleur de la tâche à accomplir et de mes devoirs vis-à-vis de la population de Pouldreuzic.

Je suis touché par la confiance que vous nous avez accordée, conscient du poids des responsabilités qui nous incombent, mais surtout serein et même enthousiaste à l'idée de travailler avec des personnes de valeur et de mettre en œuvre un projet dont l'élaboration a mobilisé l'énergie et les convictions de nombreux Pouldreuzicois.

Je veux aussi m'adresser au personnel municipal. Changer d'interlocuteur après toutes ces années, ce n'est pas rien. Cela peut susciter ici ou là quelques inquiétudes, soulever quelques interrogations. Pour ma part, je veux travailler avec vous dans un climat de confiance et de respect mutuel dans l'intérêt des habitants notre commune, au service desquels nous sommes tous, chacun à notre place.

Dès aujourd'hui nous nous mettons au travail pour commencer à mettre en œuvre les propositions sur lesquelles nous avons été élus. Dans les prochains jours aura lieu un nouveau

conseil municipal qui sera l'occasion d'exposer plus en détail ce que nous prévoyons pour cette année et la suite du mandat.

La nouvelle équipe qui se met en place aujourd'hui est unie par son attachement à Pouldreuzic. Elle a été composée dans un esprit de confiance mutuelle totale.

Nous devons, nous qui sommes vos élus, nous imposer une exigence d'efficacité et d'équité dans l'action que nous allons développer.

A nous, maintenant, de ne pas décevoir les Pouldreuzicois et de nous montrer digne de la confiance qu'ils ont placée en nous.

Je vous remercie.

La séance est levée à 11h50

Récapitulatif des délibérations

Délibération n°00015/2014 – Election du Maire

Délibération n°00015/2014 - Détermination du nombre d'adjoints

Délibération n°00017/2014 – Election des Adjoints